

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;">Douzième Réunion du Comité Consultatif <i>Réunion virtuelle, 31 août – 2 septembre 2021 (UTC+10)</i></p> <p style="text-align: center;">Rapport du Secrétariat</p> <p style="text-align: center;">Secrétariat</p>
---	---

RÉSUMÉ

Pendant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, les activités du Secrétariat ont continué à être conditionnées par la pandémie de COVID-19. Nous avons géré et mis en œuvre le processus décisionnel intersessions convenu par les Parties afin de permettre l'adoption des décisions essentielles pour l'exercice 2021-2022. Nous avons poursuivi la mise en œuvre des actions des programmes de travail du Comité consultatif et du Secrétariat, notamment la participation aux réunions en ligne des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et d'autres organismes internationaux. L'appel à candidatures a été ouvert pour les petites subventions de 2020 et le programme de détachement révisé. Aucune demande de détachement n'a été reçue, en revanche de nombreuses demandes ont été reçues pour les subventions. Des subventions ont été attribuées.

RECOMMANDATIONS

Le Comité consultatif est invité à prendre acte des résultats obtenus par le Secrétariat au cours de l'année écoulée et, le cas échéant, à utiliser ces informations pour suggérer des modifications du programme de travail du Secrétariat (**CC12 Doc 18**).

1. INTRODUCTION

Conformément aux décisions adoptées par la sixième Réunion des Parties (RdP6), le Secrétariat élabore deux rapports financiers par an : un rapport couvrant les six premiers mois de l'exercice en février et un rapport audité couvrant l'exercice complet en septembre. La RdP6 est convenue que le plus récent de ces rapports serait présenté à la session pertinente du Comité consultatif ou de la Réunion des Parties. Dans le cas présent, le Secrétariat a décidé d'élaborer pour le Comité consultatif le présent rapport du Secrétariat et un rapport financier provisoire (voir **CC12 Doc 08**), pour l'exercice prenant fin le 30 juin 2021. Ces deux rapports seront communiqués dans une circulaire aux Parties à l'ACAP, conjointement avec le rapport de l'auditeur.

2. COVID-19

La pandémie de COVID-19 a affecté le Secrétariat et les activités de l'Accord à de nombreux égards. Si l'État de Tasmanie n'a pas été aussi touché par la pandémie que beaucoup d'autres régions du monde, le Secrétariat, en consultation avec le Président du Comité consultatif et les Parties, a dû s'adapter afin de pouvoir poursuivre son travail pour apporter une contribution aux ORGP pertinentes et à d'autres délibérations alors que les déplacements internationaux étaient suspendus. Plusieurs organisations avec lesquelles l'ACAP est en relation étroite ont tenu des réunions par des moyens virtuels, et l'ACAP s'est efforcé de se tenir informé de ces initiatives et de participer lorsque cela était possible. Deux réunions de l'ACAP (la douzième réunion du Comité consultatif [CC12] et la septième session de la Réunion des Parties [RdP7]) ont été reportées et un mécanisme a été convenu pour prendre les décisions essentielles de l'ACAP au cours de la période 2020-2021, pour les échanges et les votes pendant la période intersessions. Les restrictions de déplacement et le report des réunions ont entraîné une baisse considérable des dépenses de certains éléments du budget de l'ACAP pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021 (voir **CC12 Doc 08**).

3. PROCESSUS DÉCISIONNEL PENDANT LA PÉRIODE INTERSESSION (OCTOBRE 2020 – MAI 2021)

Des consultations se sont tenues pendant le second semestre 2020 et le premier semestre 2021, d'abord avec les membres du Comité consultatif, puis avec les Parties à l'ACAP, concernant les décisions essentielles qui devaient être prises avant la fin de l'exercice financier, afin de permettre la poursuite des activités de l'ACAP en 2021-2022. Ce processus a commencé avec la révision du programme de travail du Comité consultatif pour la période 2019-2022. Ledit document a été partagé avec les membres du Comité consultatif en vue de leurs observations, conjointement avec des documents d'information sur les projets découlant de la onzième réunion du Comité consultatif (CC11) susceptibles d'avoir une incidence sur le programme de travail élargi : une stratégie de communication pour l'ACAP, la collaboration de l'ACAP avec les mécanismes de certification et un rapport sur la Journée mondiale de l'albatros 2020. La phase suivante du processus intersessions concernait la présentation aux Parties d'un projet de budget et des documents connexes en vue de leur examen et adoption. Les parties ont été invitées à faire part de leurs observations, et dans une phase ultérieure, de voter un projet de budget et un projet de barème des contributions pour une année (2021-2022), ainsi que d'autres décisions associées. Les parties ont pris un certain nombre de décisions clés (figurant dans le compte rendu des décisions) ; toutefois, elles ne sont pas parvenues à un consensus concernant l'adoption du budget. Partant, conformément à l'Accord (article VII, paragraphe 2, alinéa b), le budget 2021 a été reporté à 2022. Cela est regrettable. Le projet de budget et les scénarios supplémentaires ultérieurs élaborés par le Secrétariat à la demande des Parties étaient fondés sur les coûts réels (lorsqu'ils étaient connus) et sur des estimations des activités de l'ACAP prévues pour l'année à venir. Le projet de budget tenant compte du report des fonds non dépensés en 2020 et 2021, il avait également été possible d'allouer des fonds supplémentaires au programme de travail du Comité consultatif, conformément aux priorités de l'Accord. En l'absence d'adoption de ce budget, l'Accord doit se replier sur un budget qui a été initialement conçu pour les activités et les événements de 2021 avant la pandémie de COVID-19 et qui n'est pas directement fondé sur les activités et les coûts pour 2022.

4. SIEGE DU SECRETARIAT

Les bureaux du Secrétariat demeurent au deuxième étage du 119, Macquarie Street, à Hobart, Tasmanie.

5. PERSONNEL

Les activités du Secrétariat continuent à être exécutées par deux employées à temps plein : la Secrétaire exécutive et la responsable scientifique. John Cooper a continué ses fonctions de responsable de l'information honoraire. Ils sont secondés par des bénévoles, des consultants, des stagiaires, ainsi que par les membres du Comité consultatif. En raison des restrictions liées à la COVID-19, il n'a pas été possible cette année de recevoir des étudiants de traduction pour un stage d'une semaine comme les années précédentes. Nous espérons pouvoir reprendre ce programme au cours de l'année prochaine.

6. CONTRATS/CONSULTANTS

OnCall Conference Interpreters and Translators continue de fournir les services de traduction et d'interprétation conformément à leur contrat en cours avec l'ACAP.

Anton Wolfaardt a continué d'aider à la mise en œuvre de la stratégie d'interaction de l'ACAP avec les ORGP sur une base contractuelle, en représentant l'Accord à plusieurs réunions. Marco Favero et Sebastián Jiménez ont également assisté à des réunions des ORGP en tant que représentants de l'ACAP sur une base contractuelle. Marco Favero a également aidé le Secrétariat à préparer les estimations du budget.

Wombat Data Solutions a continué de fournir les services de développement de bases de données, tandis que Web Monkey a continué de fournir les services d'hébergement web et les services administratifs connexes.

Pendant le second semestre 2020, le Secrétariat a accueilli un candidat au doctorat de l'Université de Queensland, Jeremy Bird, dont les travaux de recherche portent sur la reproduction des pétrels sur l'île australienne Macquarie située dans la région subantarctique. Jeremy Bird a examiné et mis à jour les informations sur *Procellaria cinerea* classé par l'ACAP.

7. SOUTIEN AU COMITÉ CONSULTATIF

En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreuses consultations ont été menées entre le Secrétariat et le Président du Comité consultatif afin d'assurer la continuité des activités centrales de l'ACAP et l'adoption des décisions essentielles (voir point 3).

Le Secrétariat et le Sous-comité des petites subventions du Comité consultatif ont géré l'appel à candidatures pour le programme de petites subventions 2020 de l'Accord. Le programme a suscité un très grand intérêt et de nombreux projets ont été proposés. Les subventions pour les projets sélectionnés ont été attribuées (voir **AC12 Inf 01**).

Les détachements accordés en 2019 restent en suspens jusqu'à ce que les circonstances permettent à nouveau les déplacements. Au vu de la situation, les membres du Comité consultatif sont convenus de critères élargis pour le cycle de détachements de 2020, permettant de proposer des détachements qui n'impliqueraient pas nécessairement des déplacements. Un appel à candidatures a été lancé en novembre 2020, mais aucune candidature n'a été reçue.

Le Secrétariat et les membres du Comité consultatif ont travaillé en étroite collaboration pour préparer la réunion CC12 et pour la décision de tenir une réunion virtuelle.

Le Secrétariat a également travaillé avec les membres du Comité consultatif et de nombreux autres contacts à la promotion de la célébration de la Journée mondiale de l'albatros 2021. Après *Eradicating Island Pests* (« Éradiquer les nuisibles sur les îles ») l'année dernière, le thème pour l'édition 2021 était *Ensuring Albatross-Friendly Fisheries* (« Vers une pêche respectueuse des albatros »). L'ACAP a publié des affiches, trois infographies et d'autres ressources sur son site internet dans les trois langues officielles de l'ACAP ainsi qu'en portugais. Le Secrétariat a pris contact avec des ornithologues marins, des ONG environnementales, des départements universitaires, des ministères et d'autres organismes du monde entier afin de les encourager à célébrer cette journée. Le responsable de l'information de l'ACAP a coordonné une grande partie de cette action de sensibilisation, qui a été élargie afin d'inclure des organisations de gestion des pêcheries, des centres de réhabilitation marine, des tour-opérateurs spécialisés dans les activités en mer et des jardins zoologiques. L'événement a reçu un accueil chaleureux et les organismes participants ont été plus nombreux qu'en 2020 à organiser leurs propres activités, notamment des concours, des communiqués de presse et des publications sur leurs sites internet et dans les réseaux sociaux. Par ailleurs, la journée a été mise en avant sur le site internet de l'ACAP avec sept publications pendant la semaine de la Journée mondiale de l'albatros (WADWEEK2021) jusqu'au 19 juin.

8. REPRESENTATION AUX REUNIONS PERTINENTES

En raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, le Secrétariat et les membres du Comité consultatif ont représenté l'Accord à plusieurs réunions entre juillet 2020 et juin 2021. Toutes se sont tenues en ligne sur différentes plateformes :

- Anton Wolfaardt a représenté l'ACAP au 16^e Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA16) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) en septembre 2020. Il a également assisté à la 15^e réunion du Comité de conformité (CC15) et à la 27^e réunion annuelle de la Commission et de la Commission élargie (CE27) de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CSSBT) en octobre 2020. En décembre 2020, Anton a participé à la 23^e réunion du Comité scientifique de la CTOI (CTOI SC23).
- La Secrétaire exécutive et la responsable scientifique ont assisté à la 39^e réunion de la Commission et du Comité scientifique de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR-39) en octobre 2020.
- La Secrétaire exécutive et Anton Wolfaardt ont participé à la 24^e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI S24) et à la 7^e réunion des Parties à l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI RdP7) en novembre 2020.
- La Secrétaire exécutive a assisté à la 17^e session ordinaire de la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC17) en décembre 2020, à la 9^e réunion de commission de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS9) en janvier 2021, à la 34^e réunion du Comité des pêches de la FAO (COFI34) et à la 8^e réunion du Réseau des secrétariats des organismes

régionaux des pêches (RSN8) de la FAO en février 2021, à la 16^e réunion du Comité de conformité de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et à la 25^e réunion de la Commission de la CTOI (CTOI25) en juin 2021.

- Igor Debski a participé au groupe de travail sur l'évaluation des stocks et des risques écologiques (SERAWG3) de l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI) et au Comité scientifique de l'APSOI (SC6) en mars 2021.
- Sebastián Jiménez a représenté l'ACAP au sous-comité sur les écosystèmes et la capture accessoire (SC-ECO) de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) en mai 2021.
- Marco Favero a représenté l'ACAP à la dixième réunion du groupe de travail sur la capture accessoire et à la douzième réunion du Comité consultatif scientifique de la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC).

Toutes ces réunions se sont déroulées avec des ordres du jour restreints et un temps de parole réduit, reportant de nombreuses décisions à un examen ultérieur. L'avantage de la modalité en ligne était la possibilité d'assistance pour un plus grand nombre de participants, du fait de l'absence de frais de déplacement et d'hébergement.

La présence aux réunions des ORGP et de la CCAMLR témoigne des priorités de la stratégie d'interaction de l'ACAP, conformément aux discussions du CC11. Le CC11 et ses réunions associées ont également discuté du souhait des Parties, du Comité consultatif et des membres des groupes de travail de recevoir des retours d'informations réguliers concernant la participation de l'ACAP aux réunions des ORGP et d'autres organisations. Le Secrétariat fournit désormais ces informations de façon régulière.

En plus de ces réunions, le Secrétariat et les experts du groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer (GTCA) de l'ACAP participent à un nouveau groupe en ligne créé conformément aux dispositions de la CCAMLR en matière de groupes de discussion et présidé conjointement par la Norvège et la Nouvelle-Zélande, afin de discuter des essais des câbles de contrôle des filets dans les pêcheries au chalut qui sont réalisés dans le cadre d'une dérogation à la mesure de conservation 25.03 de la CCAMLR.

9. ARRANGEMENTS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Conformément à la décision de la RdP6 (dans la Résolution 6.7), le Secrétariat s'est mis en relation en début de l'année 2020 avec le Secrétariat de la CTOI en vue de renouveler le protocole d'entente entre l'ACAP et la CTOI. La CTOI a proposé un texte révisé sous forme de lettre d'entente (incluant une mise à jour des termes utilisés) qui a été examiné lors de la CTOI S24. À la suite de cette discussion, la CTOI a été en relation avec le Secrétariat pour conclure un arrangement (désormais appelé lettre d'intention) très semblable à l'ancien protocole d'entente, et qui a été signé en février 2021.

Le processus décisionnel pendant la période intersessions (voir point 3 plus haut) a adopté une résolution ([6.11](#)) concernant le « Pouvoir du Secrétariat de conclure des accords avec les entreprises et institutions internationales et nationales pertinentes ». Il permet de faciliter le renouvellement en temps voulu des accords de coopération de l'ACAP avec d'autres organismes.